



Paris, le 15 janvier 2026

Le Gouverneur de la Banque de France propose de fixer le taux du Livret A à 1,5 %, et de continuer à soutenir résolument l'épargne populaire en fixant celui du LEP à 2,5 %

La Banque de France est chargée d'effectuer semestriellement le calcul du taux de rémunération des livrets d'épargne réglementée, selon une formule légale basée sur l'inflation et les taux de court terme des marché financiers (€STR), puis de proposer sa recommandation au ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Avec une moyenne semestrielle de l'IPC hors tabac en glissement annuel à 0,88 % et un taux €STR moyen à 1,93 % de juillet à décembre 2026, le taux du livret A ressortant de la formule serait de 1,4 %. Celui-ci est en baisse par rapport au taux actuel de 1,7 % fixé en juillet dernier mais il reste **nettement au-dessus du niveau de l'inflation de décembre, qui s'est établie à 0,8 %**.

La Banque de France propose, pour protéger encore mieux le pouvoir d'achat du Livret A, de limiter la baisse au taux arrondi de 1,5%, soit près de deux fois l'inflation. Cette baisse modérée confortera par ailleurs le bon fonctionnement de l'économie et le soutien aux investissements prioritaires de l'État en matière de logement social comme à ceux des collectivités locales.

La baisse amorcée du taux du livret A a déjà permis aux crédits totaux signés par la Banque des Territoires de dépasser 41 Mds€ en 2025, en augmentation de +45 % par rapport à 2024 ; à l'intérieur de ce total, les « prêts verts » aux collectivités locales pour financer la transition écologique, dont par exemple la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, ont atteint 10,5 Mds€, en hausse de +96 % par rapport à 2024.

S'agissant du Livret d'épargne populaire, le taux résultant de l'application de la formule s'établirait quant à lui à 1,9 %, en recul par rapport au taux actuel de 2,7 %. Les conditions d'éligibilité pour la détention de ce livret en font le véritable support de l'épargne populaire et, dans la continuité des actions prises en sa faveur, le Gouverneur propose un « coup de pouce » significatif de + 0,6 point de pourcentage par rapport au taux de la formule. À 2,5 %, sa rémunération sera supérieure de 1,0 pp à celle du livret A.

Les mesures de soutien régulières pour promouvoir le LEP ont porté leurs fruits : nous sommes ainsi passés de 8,3 millions de LEP fin 2022 à plus de 12 millions aujourd'hui. Cependant, il est primordial de poursuivre nos efforts. La DGFIP a lancé le 1er juillet dernier une campagne d'information dans ce sens. Elle devrait contribuer à sensibiliser les nombreux épargnants éligibles qui n'auraient pas encore ouvert de LEP.

À propos de la Banque de France

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site Internet www.banque-france.fr

Suivez nous    

Contact Presse : presse@banque-france.fr

Service de presse de la Banque de France : 01 42 92 39 00